



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
08.05.2013

Date de la convocation des conseillers :
08.05.2013

point de l'ordre du jour no:
11B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 17 mai 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Knaff, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Maroldt, Hildgen, Codello, Hansen, Goetz, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2013 – Service : Enseignement

Considérant que certaines prévisions des dépenses ordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2013 sont à adapter ;

Vu le rapport afférent de Madame le chef de service du Service de l'Enseignement du 21 mars 2013, aux termes duquel elle demande la modification suivante :

Article	Libellé	Crédit initial	Augmentation	Nouveau crédit
3/910/615241/99001	Manifestations culturelles et pédagogiques – enseignement fondamental	33.000 €	1.000€	34.000 €

Considérant que l'équilibre budgétaire ne sera pas affecté vu que cette augmentation est compensée par une économie du même montant réalisée à l'article 2/910/748800/99001 «recettes diverses – enseignement fondamental»;

Vu l'avis favorable de la commission des finances;

Vu les articles 119, 127 et 132 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 concernant l'introduction de demandes de crédits spéciaux et supplémentaires;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e
à l'unanimité

de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2013 suivant le tableau ci-dessus.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 11.11.2013

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

